



ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2026

Présidence	Claude Cretton	Syndic
Présences	Citoyen-ne-s actifs-ves	91 personnes
	Sans droit de vote	Anette Cetinjanin-Leuzinger, Secrétaire communale Cédric Bachmann, Transitec Ingénieurs-Conseils SA Cyril Michod, Joao Nunes, Lara Baumgartner et Abigaël Schaller, PONT12 Architectes
	Presse	Anaïs Rey pour le journal La Gruyère Stéphane Sanchez pour le journal La Liberté
	Excusé-e-s	Karine Barthélemy, Présidente de Paroisse Jean-Paul Hauser, Stanka Dafflon, Jérémy Andrey, Rolf Ryser et Anita Birbaum, citoyen-ne-s
	Scrutateurs-trices	Esther Pomelli, Gabrielle Borcard, Olivier Renaud, Serge Comte et Lucien Kerrer

Rédaction du procès-verbal par la Secrétaire communale. En vertu de l'article 3 de la LCo, la séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

CONVOCACTION – TRACTANDA

Assemblée convoquée par :

- insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg ;
- convocation adressée par un tout-ménage ;
- avis au pilier public, ainsi que sur le site Internet.

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée du 9 décembre 2025** ; ne sera pas lu étant publié sur le site Internet www.broc.ch et à disposition auprès du secrétariat communal
- 2. Comptes 2025** - Présentation, rapports de la commission financière, des organes de révision et approbation
 - 2.1 Foyer La Rose des Vents
 - 2.2 Commune de Broc
- 3. Budgets 2026 de la Commune - Investissement complémentaire** - Présentation et rapports de la commission financière et approbation
Extension de l'école comprenant un parking souterrain – Crédit de construction pour un montant de CHF 16.8 mio
- 4. Concept de stationnement**
 - 4.1 Présentation du nouveau concept
 - 4.2 Règlement communal de Police – Approbation des modifications
 - 4.3 Règlement communal de stationnement – Approbation du nouveau règlement
- 5. Divers**

Approbation : l'Assemblée se déroule selon l'ordre du jour accepté.



1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Ce procès-verbal ne sera pas lu, étant publié sur le site Internet www.broc.ch et à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo. Un condensé a aussi été publié dans le journal local *INFOBroc*.

Approbation : à main levée et à l'unanimité.

2. COMPTES 2025 - PRÉSENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DES ORGANES DE RÉVISION ET APPROBATION

2.1 FOYER LA ROSE DES VENTS

Les comptes 2025 du Foyer présentent un excédent de recettes provenant essentiellement de la réévaluation des immobilisations lors du passage au modèle comptable harmonisé (MCH2) et occasionnant la dissolution de la provision de réévaluation sur 10 ans.

FOYER "La Rose des Vents" COMPTES DE RÉSULTAT (en CHF)	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
<i>Revenus</i>	5'982'515	5'894'200	5'859'887.10
<i>Charges</i>	5'803'921	5'893'300	5'722'933.58
EXCÉDENT DE CHARGES (-) / PRODUITS (+)	178'595	900	136'954

Soins

La totalité des charges salariales du personnel soignant est financée par la facturation des soins de base et les frais d'accompagnement. La variation de ces charges provient de l'évolution des niveaux de soins des résidents donnant droit à une dotation fixée par le canton. L'excédent de produits est mis à charge de régularisation car il doit être remboursé au Canton, celui-ci subventionnant les soins.

Socio-hôtelier

La taxe journalière de CHF 108.- ne suffit pas à couvrir l'intégralité des charges socio-hôtelières. Une augmentation du chiffre d'affaires de la cafétéria et des recettes diverses permettent de contenir le déficit du secteur.

Financement de l'infrastructure

La facturation des frais financiers au pot commun du RSSG de CHF 169'991.- est basée sur la comptabilité des investissements du foyer, amortissements et intérêts inclus. Les charges comprennent les amortissements comptables et, depuis 2024, la location du parking du personnel payée à la commune pour CHF 14'040.-.

Résultats résumés

Excédent net de recettes provenant du financement de l'infrastructure et de la dissolution de la réserve de réévaluation des immobilisations.

Chiffres clés

84% des coûts de fonctionnement sont imputables aux charges salariales et sociales. La variation en personnel est stable dans tous les secteurs. Le taux d'occupation des lits reste constant, à plus de 99.5%.

Compte d'investissements

Un seul investissement réalisé en 2025 : remplacement du lave-vaisselle de la cuisine pour CHF 13'783.-. Report de l'acquisition d'un module informatique pour la digitalisation des documents.



Bilan

Situation très saine : les liquidités permettent de financer les investissements par la trésorerie courante. L'équilibre financier est bon.

Organe de révision : recommandation d'approuver ces comptes.

Commission financière : proposition d'approuver ces comptes.

Approbation : ces comptes sont approuvés à main levée et à l'unanimité.

2.2 COMMUNE DE BROC

Les comptes affichent un bénéfice malgré des prévisions budgétaires déficitaires. Ces résultats encourageants ont permis de financer une partie des investissements réalisés durant l'année et contracter un emprunt moins élevé pour les travaux de rénovation de la piscine. Ils sont le signe d'une gestion très attentive et rigoureuse du ménage communal courant, mais également des recettes et dépenses à plus long terme afin de faire face à tous les défis, tant communaux qu'intercommunaux.

COMPTES DE RÉSULTAT (en CHF)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
Revenus			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	246'236	136'494	249'120
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	177'796	217'015	148'705
FORMATION	902'715	955'011	927'442
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	587'289	523'229	315'810
SANTÉ	26'799	10'368	37'623
PRÉVOYANCE SOCIALE	778'220	804'127	737'793
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	242'821	236'911	258'487
PROTECTION ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT TERRITOIRE	1'488'352	1'487'657	1'386'066
ÉCONOMIE	420	40	6'220
FINANCES ET IMPÔTS	10'832'288	10'748'506	10'058'756
Total des revenus	15'282'936	15'119'358	14'126'023
Charges			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1'536'978	1'616'293	1'507'241
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	245'170	339'071	222'140
FORMATION	4'124'157	4'218'966	4'018'056
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	1'604'183	1'629'766	1'281'370
SANTÉ	1'339'838	1'383'900	1'221'219
PRÉVOYANCE SOCIALE	2'485'937	2'478'042	2'269'886
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	1'159'001	1'357'102	1'229'359
PROTECTION ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT TERRITOIRE	1'706'852	1'892'011	1'756'018
ÉCONOMIE	200'280	228'911	208'447
FINANCES ET IMPÔTS	343'741	382'719	218'988
Total des charges	14'746'138	15'526'781	13'932'725
EXCÉDENT DE CHARGES (-) / PRODUITS (+)	536'798	-407'423	193'298

Administration générale

Charges respectant le budget, moins élevées de 5%. Produits sont supérieurs de 80% aux prévisions pour cause de subvention reçue et redistribuée.

Salaires

Salaires répartis dans chaque dicastère en fonction des heures effectives et respectant le budget, mis à part dans le secteur de la formation. Augmentation du personnel de



conciergerie d'une part et de l'accueil extrascolaire pour satisfaire aux dispositions légales du Service de l'enfance et de la jeunesse d'autre part.

Ordre et sécurité publics, défense

Charges inférieures au budget, le règlement de stationnement n'étant pas encore mis en œuvre en 2025 ; tout comme celles de la défense civile, les dépenses pour l'abri PC ont été moins élevées que prévu.

Formation

Les dépenses liées à la formation scolaire sont inférieures au budget, les charges de transferts correspondant aux prévisions. L'adaptation des tarifs et le suivi attentif des dépenses de l'accueil extrascolaire ont permis une meilleure maîtrise des coûts.

Culture, sports et loisirs

Dépenses liées au sport maîtrisées et correspondant au budget. Charges en augmentation pour la piscine, notamment au niveau du personnel mais également au niveau des recettes qui ont quadruplé depuis la mise en fonction des nouvelles installations.

Santé

Charges de transferts calculées en fonction de la population légale au 1^{er} janvier de l'année considérée. Dépenses inférieures au budget malgré une augmentation de la population légale de 45 personnes. Augmentation des produits grâce à une ristourne sur le budget des ambulances par les Secours Sud Fribourgeois.

Prévoyance sociale

Charges de transferts conformes au budget.

Trafic et télécommunications

Les travaux réalisés sur les routes communales ont été moins onéreux que prévu (éclairage public et entretien général). Travaux au bâtiment des services communaux réalisés avec une solution moins coûteuse que celle prévue au budget.

Protection environnement, aménagement territoire

Par rapport au budget, diminution des charges de 10% et revenus équivalents.

Eau potable, épuration, déchets

Le compte de l'eau potable est autofinancé permettant une attribution aux réserves de CHF 125'138.-, tout comme le traitement des eaux avec une attribution aux réserves de CHF 203'814.-. Charges de fonctionnement inférieures au budget.

Répondant au cadre légal, les dépenses liées à la gestion des déchets sont couvertes à 98% et le produit des taxes d'utilisation est plus élevé que celui des taxes de base.

Economie

Dépenses du dicastère de l'économie inférieures au budget. Elles comprennent celles liées à la sylviculture, au tourisme et aux subventions accordées pour les mesures d'économie d'énergie.

Finances

Influence favorable sur les dépenses grâce aux taux d'intérêts particulièrement bas conclus pour les emprunts.

Le patrimoine financier présente un gain prévu sur la vente de la parcelle Biffé, tandis qu'une perte est enregistrée en lien avec la démolition des anciens bâtiments de la piscine. La dissolution de la réserve du patrimoine administratif est conforme au budget.



Impôts

Rentrées fiscales comptabilisées conformes au budget, malgré des impôts ordinaires légèrement inférieurs aux estimations. Prévisions budgétaires jugées trop prudemment pour les contributions et mutations immobilières, bien que basées sur les rentrées 2024. Au niveau des gains immobiliers, les rentrées sont inférieures au budget de plus de 60%.

Comptes de résultats 2025

Le résultat obtenu est un bénéfice de CHF 536'798.22 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 407'422.69. Les raisons : dépenses inférieures au budget (économie d'environ CHF 780'000.-) grâce à des travaux réalisés à moindre coût ou reportés (analyse plus approfondie nécessaire), recettes plus importantes à la piscine et rentrées fiscales des contributions et mutations immobilières plus élevées que prévu.

Comptes de résultats à 3 niveaux

Trois composants : résultat provenant des activités d'exploitation déficitaire dans les mêmes proportions que les comptes 2024, résultat provenant des financements bénéficiaire et plus élevé que la prévision et résultat extraordinaire conforme au budget.

Comptes d'investissements annuels 2025

Dépenses nettes supérieures au budget, les travaux reportés précédemment ayant été réalisés. Montant total des investissements nets réalisés en 2025 : CHF 7'154'251.-.

Investissements

Selon le règlement communal des finances, les investissements terminés sont conformes aux différents budgets votés. Economie totale de 5%, soit CHF 409'412 par rapport aux prévisions.

Investissements en cours : il reste environ 8% de travaux à réaliser par rapport aux crédits votés. Les travaux d'aménagements d'eau et de citernes pour les chalets d'alpage, et les travaux de réfection des routes alpêtres sont terminés, mais les subventions fédérales et cantonales promises ne sont pas encore totalement encaissées.

Bilan au 31.12.2025

Dans les actifs, patrimoine financier inférieur à celui du début d'année, tandis que les disponibilités ont augmenté. Raison : acomptes d'impôts versés par les citoyens plus élevés à la fin de l'année. Patrimoine administratif en augmentation en raison des nouveaux investissements réalisés.

Du côté des passifs, augmentation des engagements financiers à long terme en raison de l'emprunt contracté pour la piscine, du capital propre au niveau des réserves des financements spéciaux (approvisionnement en eau, traitement des eaux usées et gestion des déchets), et de la fortune à CHF 20.7 mio.

Etat du capital propre(annexe aux comptes)

Deux réserves concernant l'eau potable présentent une augmentation de CHF 125'138.-, trois concernant l'épuration affichent une augmentation totale de CHF 203'814.- et une dernière pour la gestion des déchets reste stable en 2025. Celle liée au retraitement du patrimoine administratif lors du passage au MCH2 présente en fin de période un total de CHF 2'585'285.55 et sera totalement dissoute au 31.12.2030.

La fortune communale s'élève à CHF 20'727'145.92 au 31.12.2025.

Flux de trésorerie (annexe aux comptes)

Un montant de CHF 1'066'972.- de liquidités générées en 2025 a permis de financer une partie des CHF 7'015'330.- d'investissements du patrimoine administratif réalisés dans la même période.



Indicateurs financiers (annexe aux comptes)

Basés essentiellement sur les investissements et les emprunts réalisés, ils sont logiquement moins favorables que l'année précédente (réalisation de la piscine). Les dettes des associations intercommunales, en hausse notamment avec celles contractées par le Réseau santé et social de la Gruyère, péjorent également ces indicateurs.

Organe de révision : recommandation d'approuver ces comptes.

Commission financière : proposition d'approuver ces comptes.

Jean-Pierre Leu : quel objet concerne les CHF 60'000.- de frais ?

Jean-Marc Horner : il s'agit d'une écriture comptable pour la déconstruction des bâtiments de la piscine et intégrés dans le patrimoine financier en raison du MCH2, mais ces travaux sont compris dans l'investissement du patrimoine administratif.

<p><u>Approbation</u> : ces comptes sont approuvés à main levée et à l'unanimité.</p>

3. BUDGETS 2026 DE LA COMMUNE - INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE – PRÉSENTATION, RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE ET APPROBATION

EXTENSION DE L'ÉCOLE COMPRENANT UN PARKING SOUTERRAIN – CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR UN MONTANT DE CHF 16.8 MIO

Le cercle scolaire actuel rassemble, dans les bâtiments de Broc, les élèves des Communes de Broc et Botterens. Une étude démographique préliminaire, basée sur les nombreux projets immobiliers réalisés dernièrement et en cours de développement, a permis de démontrer la nécessité de construire 6 classes enfantines et 3 classes primaires supplémentaires d'ici 2028.

Le projet prévoit la construction de deux bâtiments comportant un parking souterrain et un abri PC sur la place de parc actuelle et la parcelle libre jouxtant l'église, un espace pour l'accueil extrascolaire et une salle polyvalente.

Il s'agit de la troisième et dernière étape de ce projet après le concours d'architecture pour un montant de CHF 440'000.- par l'Assemblée communale du 23.05.2023 et le crédit d'étude de CHF 1.87 mio voté le 21.05.2024.

Les travaux démarreront à l'automne 2026 pour une ouverture des classes pour l'année scolaire 2028/29.

Le crédit de construction pour cette réalisation importante représente un montant de CHF 16.8 mio.

Préavis de la commission financière : favorable.

Timon Gavallet : est-ce qu'une participation au financement de la construction par la Commune de Botterens est prévue ?

Yael Piccand : les bâtiments seront la propriété de la Commune de Broc et de ce fait il n'y a pas de participation prévue mais une adaptation de la convention existante avec Botterens sera réalisée pour ces nouveaux espaces scolaires.

Xavier Morel-Chevillet : dans l'enveloppe budgétaire, quelle est la marge et la tolérance en termes de coûts car les travaux se terminent rarement à temps ?

Yael Piccand : le Conseil communal est très confiant concernant le projet car le 75% des coûts sont connus (terrassment, maçonnerie, sanitaires, etc.) ; une marge est aussi prévue dans le poste « divers et imprévus ».

Claude Cretton : les deux derniers investissements importants, à savoir la construction du complexe sportif de la plaine des Marches et la rénovation de la piscine, ont été réalisés en-dessous des budgets votés.



Approbation : cet investissement est approuvé à main levée avec 2 abstentions.

4. CONCEPT DE STATIONNEMENT

4.1 PRÉSENTATION DU NOUVEAU CONCEPT

Afin d'anticiper les besoins futurs et de se conformer aux exigences fédérales et cantonales un concept de stationnement a été élaboré.

Les grandes lignes sont les suivantes :

- Les objectifs principaux visent à :
 - garantir la disponibilité des places pour les activités locales et les commerces
 - anticiper les développements futurs (desserte RER, nouvelle école, projet du Parc du Chocolat Cailler)
 - limiter les véhicules « ventouses » et éliminer le stationnement de camionnettes/remorques
- Broc dispose de 820 places publiques (330 en zone urbanisée, 490 en périphérie) :
 - de jour : forte pression sur le Centre, mais réserves suffisantes dans les secteurs Nord et Sud.
 - de nuit : saturation marquée des rues dans les quartiers résidentiels Nord et Sud
 - évolutions : la réalisation de la nouvelle école supprimera environ 30 places, rendant la situation critique sans régulation
- Le territoire est découpé en plusieurs zones avec des principes de gestion distincts :
 - secteur Centre : place du Parc et École : maximum 5h, payant via horodateur
 - secteurs Nord et Sud : introduction de vignettes pour résidents et pendulaires / visiteurs : maximum 2h avec disque, gratuit sur le domaine public.
 - complexe sportif de la plaine des Marches : gestion payante via horodateurs prévue dans une deuxième étape

4.2 RÈGLEMENT COMMUNAL DE POLICE – APPROBATION DES MODIFICATIONS

Afin d'appliquer ce concept de stationnement il est nécessaire de modifier le Règlement de police actuel et d'approuver le nouveau règlement de stationnement.

Modification nécessaire des articles 1, 2, 3, 5, 6, 9, 26, 39, 40, 46 et 48 du Règlement de police sur le fond et/ou la forme permettant l'adoption conjointe du nouveau Règlement de stationnement.

4.3 RÈGLEMENT COMMUNAL DE STATIONNEMENT – APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT

Vingt nouveaux articles fixent les règles et tarifs de stationnement.

Jacques Dufour : qu'en est-il des places pour invalides ?

Denis Rime : les places de stationnement handicapées actuelles demeurent et les personnes concernées peuvent utiliser les places publiques comme la loi le définit de manière générale.

Jean-Michel Dévaud : quelles mesures sont prévues pour éliminer le stationnement des camionnettes d'entreprises qui semble être un phénomène difficile à enrayer ?



Denis Rime : les détenteurs de ce genre de véhicule ne se verront pas attribuer de vignettes et des contrôles seront opérés. Ce type de véhicule est souvent trop long, débordant de la taille réglementaire des places et donc non accepté déjà à l'heure actuelle mais encore toléré sur certaines places (p. ex. église, Ammann).

Philippe Murith : comment sera géré le stationnement sur le parking du complexe sportif de la plaine des Marches en cas de manifestation ?

Denis Rime : dans ce cas de figure, un arrangement devra être prévu avec les organisateurs et à voir de cas par cas ; le concept n'est pas encore totalement abouti sur ce point.

Préavis de la commission financière pour ces deux règlements : favorable.

La lecture des règlements n'est pas demandée.

<p><u>Approbation</u> : modification du Règlement de police approuvée à main levée avec 6 avis contraires et 8 abstentions.</p>

<p><u>Approbation</u> : nouveau Règlement de stationnement approuvé à main levée avec 11 avis contraires et 9 abstentions.</p>
--

5. DIVERS

5.1 ÉLECTION COMMUNALE DU 8 MARS 2026 : ENTENTE COMMUNALE ÉLUE

Les personnes élues sont :

- Sortants : Jean-Marc Horner, Julien Deschenaux, Yael Piccand, Denis Rime, Claude Cretton, Boris Sprenger et Samay Somkhit.
- Nouveaux : Sandrine Vial et Timon Gavallet.

Dates clés à venir : 25 avril 2026 : assermentation de l'ensemble des élu-e-s par le Préfet de la Gruyère suivie de la séance constitutive du nouveau Conseil communal avec la répartition des dicastères / 28 avril 2026 : première séance ordinaire du nouveau Conseil communal / 16 juin 2026 : Assemblée communale constitutive (élection des commissions communales soumises à l'approbation du Législatif).

Des remerciements et félicitations sont adressés aux Conseillères communales sortantes, après 10 ans passés au service de la population dans leur dicastère respectif :

- Isabelle Sudan en charge du Sport & Culture – Sociétés locales – Tourisme.
- Suzanna Sciboz en charge des Affaires sociales – Santé – l'Intergénérationnel – l'AES et les Curatelles.

Remise d'un bouquet de fleurs à titre de gratitude.

5.2 DÉFIBRILLATEURS SUR LA COMMUNE

Plusieurs défibrillateurs automatisés externes (DAE) sont installés dans différents bâtiments communaux : le foyer la Rose des Vents, l'école primaire, l'ancienne halle de gymnastique, le bâtiment des services communaux, le complexe sportif de la Plaine des Marches et sur le site des Marches. Carte sur <https://www.broc.ch/actualite/ou-trouver-les-defibrillateurs-dans-la-commune>.

5.3 JOURNÉE D'ARRACHAGE DES PLANTES INVASIVES

Événement organisé par la Commune en lien avec la commission Senior+ le lundi 22.06.2026, de 8h à 11h30, rendez-vous devant la STEP En Fulet. Matériel : paire de gants de jardinage, bonnes chaussures et habits couvrants. Inscription jusqu'au 12.06.2026 sur commune@broc.ch : venez nombreux !



5.4 GORGES DE LA JOGNE – TRACÉ ENCORE FERMÉ EN 2026

Suite à la fermeture du site en 2025, les visions locales se poursuivent et des réunions avec les entités communales et cantonales ont lieu, tout comme des visites d'autres sites afin de prendre une décision pour l'avenir. Le site demeure fermé pour cette année encore.

5.5 PAROLE À L'ASSEMBLÉE

5.5.1 STATIONNEMENT DE CAMIONS DE LIVRAISON SUR LE TROTTOIR À PROXIMITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE

Sylvie Keller : la situation est dangereuse avec un stationnement régulier sur le trottoir de camions de livraison, empêchant les piétons de cheminer en sécurité.

Denis Rime : des contrôles seront opérés afin que la sécurité de tous les usagers soit assurée.

5.5.2 PASSAGE À PIÉTONS PROCHE DU PASSAGE À NIVEAU DE LA RUE ALEXANDRE CAILLER

Sylvie Keller : ce passage à piétons est totalement effacé sur la chaussée et mérite un coup de peinture.

Le Conseil communal fera le nécessaire.

5.5.3 ASPECT DE L'HÔTEL DE VILLE

Sylvie Keller : le bâtiment ne revêt pas une forme très accueillante lorsque les automobilistes arrivent au rond-point situé juste devant.

Claude Cretton : le bâtiment n'est pas propriété de la Commune et selon les dires de la tenancière, des travaux devraient être entrepris pour améliorer la façade sans date précise pour l'heure.

5.5.4 PARC DU CHOCOLAT CAILLER (PCC) – PROJET ATMOGAME EN LIAUBON

Bernard Comte : lors de la séance à la population sur le projet du parc il n'a jamais été question de l'implantation d'un laser game dans la zone de Liaubon ce qui représente d'autres sources de revenus.. Le Règlement communal sur la perception de l'impôt sur les spectacles devrait être modifié à l'article 3 afin de supprimer toute exonération possible par le Conseil communal.

Jean-Marc Horner : au niveau cantonal, les règles relatives à ce genre de réglementation est en discussion dans la mesure où elles ne sont plus applicables. Raison pour laquelle les aspects financiers notamment sont réglés dans une convention ad hoc pour le projet du parc. Le Conseil communal s'est adjoint les services d'un bureau fiscaliste spécialisé. Il est notamment question dans cet accord d'assurer à la Commune un revenu sur les entrées.

Claude Cretton : une information sur cette convention sera donnée à la prochaine Assemblée communale.

5.5.5 CHIENS – NON-RESPECT DES RÈGLES

Eliane Kuchen : le comportement des propriétaires de chiens laissant gambader leur animal sur des places de jeux ou ne ramassant pas leurs déjections est désolant.

Le Conseil communal partage son avis.



REMERCIEMENTS AU TERME DE L'ASSEMBLÉE PAR LE SYNDIC

- aux membres du Conseil communal pour leur engagement, leur disponibilité et leur amitié ;
- aux Présidents et aux membres des différentes commissions communales ;
- à l'ensemble du personnel communal et de la STEP ;
- à la Responsable et au personnel du service des curatelles Haute-Gruyère ;
- à la Responsable et au personnel de l'AES Timoun ;
- au Directeur des écoles ainsi qu'au corps enseignant ;
- à la Directrice, la Présidente de la commission de Direction et à l'ensemble du personnel du foyer « La Rose des Vents » ;
- au Commandant des pompiers de la compagnie Broc, Secours Sud Fribourgeois ;
- à la Présidente de Paroisse et à son Conseil ;
- à Madame Gill et son personnel pour la mise à disposition de la salle ;
- à toutes les personnes qui prennent une part active au bon fonctionnement de la collectivité.

Le Conseil communal a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié au café de l'Hôtel de Ville, à l'issue de l'Assemblée.

L'Assemblée est levée à 21h12.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :



Claude Cretton

La Secrétaire :

Anette Cetinjanin-
Leuzinger